

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et les dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – GUILLAIN Romuald – HERMANT Éric – DECODTS Viviane – SCHRYVE Emmanuel – LACRESSONNIERE Vincent – JOHNSON Richard – BECK Grégory – LETURGEZ-WADOUX Margareth – DEVULDER Elodie – VANHEEGHE Pierre – CODDEVILLE Séverine – GOUBET Hélène – DUHAMEL Camille

Excusés : RYCKEBUSCH Emmanuel

1/ Fête de la musique :

Monsieur le Maire remercie et félicite Hélène GOUBET, présidente de l'association ainsi que tous les bénévoles qui se sont associés pour le bon déroulement de cet événement.

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2024 :

Approbation à l'unanimité.

3/ Médiathèque :

Subventions :

La commune doit verser les subventions suivantes :

- 2022 : 971,78€
 - 2023 : 148.75€
 - 2024 : 596€
- Total : 1716,53€

Annulation de la convention du 09 mars 2021 engageant la Commune pour une durée de 6 ans à financer le déficit des activités d'animation à hauteur de 90% entre la Commune et la médiathèque :

Vote à l'unanimité.

Cette convention est remplacée par une convention d'objectifs du Conseil Départementale assurant un financement de 1€ par habitant pour les activités.

Il a été précisé que cette participation financière peut être complétée éventuellement sur la présentation d'un projet d'animation bien précis.

Décision modificative budgétaire :

Vote à l'unanimité.

4/ Travaux cimetière :

Point sur le drainage cimetière : sol argileux, proposition d'une mise en place de galets en remplacement de l'argile qui fait écran à l'eau pour qu'elle puisse être évacuée par le drain + mise en place éventuelle d'une noue afin de faciliter l'évacuation d'eau.

Approbation à l'unanimité.

5/ Annulation de location de salle des fêtes :

Le Conseil Municipal a décidé d'annuler deux réservations de salle et donc deux paiements de réservation de salle.

6/ Journée détente des aînés :

La journée détente se déroulera le mercredi 11 septembre 2024.

Au programme :

- Réception à partir de 8h à la salle Tisje-Tasje pour le café
- Départ en bus à 8h30
- Arrivé environ à 9h30 pour la visite du musée la ferme des Orgues à Steenwerck
- Vers 12h, repas au restaurant « Au cœur joyeux » à Steenwerck
- Vers 14h, visite du musée de la vie rurale à Steenwerck
- Vers 16h30, visite du musée des abeilles à Neuf-Berquin
- Retour prévu vers 19h

7/ La loi ZAN : Zéro Artificialisation des Sols ; soit ne plus récupérer du terrain à bâtir sur les terres agricoles.

Cela va entraîner la mise en place d'un nouveau PLUI qui devrait être opérationnel dès Mars 2028.

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau plan local d'urbanisation signifie qu'un terrain encore constructible ne pourrait ne plus l'être, que d'autres pourraient le devenir, ce qui est complètement improbable.

Monsieur le Maire invite les propriétaires de terrain à bâtir à se positionner, à savoir :

- 1) essayer de vendre les terrains
- 2) bien mesurer le risque qui consiste à conserver les terrains qui pourrait ne plus être constructibles

8/ Festivités communales :

Point sur les festivités notamment sur le déroulement du week-end de la ducasse 2024.

9/ Taux pour la taxe d'aménagement :

Actuellement, celle-ci s'élève à 1%.

Le conseil a voté pour augmenter le taux à 1.5% avec :

- 8 votes favorables
- 3 abstentions
- 1 contre

10/ Point sur la réalisation des bornages rue West Houck Straete et Hoveraere Straete

11/ Gestion du personnel communal :

Création d'un poste adjoint administratif pour une durée de 17h30/semaine.

12/ Organisation des élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024.

Mise en place d'un tableau indiquant les permanences pour le 1^{er} et 2nd tour.

13/ Admission en non-valeur pour la cantine/ garderie d'un montant de 179.51€ et de 28.60€

14/ Question diverses :

Aucunes questions.